A l’attention de Monsieur Serge MANCEAU
Commissaire Enquêteur – Projet éolien de La Sabline
Mairie de Villiers-le-Roux
1 route des Ecoliers, Le Bourg
16240 VILLIERS-LE ROUX

Je souhaite exprimer mon opposition au projet d'éoliennes envisagé, pour les raisons suivantes :

- De grandes entreprises, telles qu'H2Air, peuvent exercer une pression financière considérable, voire indue, sur de petites communes comme Villiers-le-Roux (VLR) afin d'obtenir leur soutien au développement de parcs éoliens.

- Les élus locaux, à VLR comme ailleurs, peuvent eux-mêmes être propriétaires fonciers, ou subir des pressions de la part de propriétaires terriens pour accepter ou soutenir de tels projets, ce qui crée un conflit d'intérêt manifeste. Il est de notoriété publique que l'ancien maire de VLR est un propriétaire foncier local; il a d'ailleurs facilité l'organisation de la première réunion publique d'H2Air à la salle des fêtes en novembre 2023, après des premiers contacts établis au printemps ou en été 2023. Aucune information n'avait été communiquée aux habitants avant cette réunion, qui a provoqué une onde de choc à l'automne. Par la suite, une consultation des habitants a été menée par le conseil municipal : les villageois se sont prononcés très majoritairement contre ce projet. Lors de la réunion du conseil municipal de VLR du 4 décembre 2023, un vote a également eu lieu, aboutissant à un avis défavorable à ce projet. (L'ancien maire a dû se récuser lors de ce vote, ayant déjà signé un contrat avec H2Air en tant que propriétaire foncier pour l'installation d'au moins une éolienne sur ses terres). Pourtant, le projet a continué son chemin? Bien qu'il semble qu'il ne soit plus prévu d'installer d'éoliennes sur les terrains de l'ancien maire, la situation témoigne, dès l'origine, d'un conflit d'intérêts. D'autres propriétaires fonciers tireront manifestement un profit financier de l'implantation d'éoliennes sur leurs parcelles. Or, l'identité de ces propriétaires et le montant des revenus qu'ils percevront chaque année ne sont pas rendus publics. Comment les habitants de VLR peuvent-ils avoir la certitude qu'aucun conflit d'intérêt n'a eu lieu? Dans le pire des cas, une telle démarche pourrait ouvrir la porte à des pratiques de corruption; une plus grande transparence aurait permis et permettrait, pourtant d'éviter de tels risques.

- Si l'objectif du projet est réellement de favoriser une énergie renouvelable « plus verte », pourquoi aucune alternative — comme la biomasse ou l'énergie solaire — n'a-t-elle été proposée ? Nous avions soulevé cette question auprès de la mairie dès 2023, mais elle a été balayée sans examen. Bien qu’une « zone d’accélération» ait été adoptée lors de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2023, les habitants n’en ont été informés qu’à travers l’ordre du jour et le vote qui a suivi. Depuis, aucune discussion n’a eu lieu avec la population au sujet de sources d’énergie alternatives.

- La mairie ne connaît pas le nombre exact de ressortissants étrangers résidant à VLR, mais celui-ci est jugé important. Beaucoup d'entre eux se sentent exclus — faute de pouvoir participer aux élections — et découragés face à des projets d'envergure qui les dépassent ; ils éprouvent donc des difficultés à s'impliquer dans le processus. J'ai le sentiment qu'ils n'ont aucune voix et je constate souvent leur marginalisation dans les affaires publiques. Dans une petite commune comme VLR, il s'agit d'un enjeu majeur, car ces ressortissants étrangers apportent en réalité un soutien précieux à la commune, et bon nombre d'événements locaux auraient du mal à perdurer sans eux. Évitons donc de créer une situation où VLR se retrouverait à dépérir lentement, au fur et à mesure que les habitants s'en vont.

- Le projet d'aménagement ne doit pas être envisagé de manière isolée. La région compte déjà un très grand nombre d'éoliennes. Lors d'un trajet récent, en rentrant de nuit de Villefagan vers VLR, j'ai dénombré au moins 75 feux rouges clignotants signalant la présence d'éoliennes. Douze d'entre elles sont d'ores et déjà visibles depuis le jardin de notre propriété à Poussabé. La distance estimée entre l'éolienne E1 et notre maison est inférieure à 600 mètres, et elle n'est qu'à 560 mètres des habitations les plus proches, au Bois de l'Église. En gros, il ne s'agit pas seulement d'une saturation, mais d'un véritable encerclement!

- En 2019, ma femme et moi, nous avons acquis une propriété située à Poussabé. Nous étions conscients de l'impact environnemental lié à la ligne TGV et aux éoliennes déjà en place. Nous estimions que cet impact restait gérable, mais nous n'avions jamais imaginé que d'autres éoliennes pourraient être ajoutées par la suite ; cela nous semblait inconcevable ! Les nuisances sonores générées par ces infrastructures existantes sont déjà perceptibles ; il nous est d'ailleurs difficile de laisser nos fenêtres ouvertes en été en raison du bruit des éoliennes actuelles. L'installation d'éoliennes plus grandes et beaucoup plus proches ne ferait qu'aggraver considérablement la situation, la rendant, à terme, insupportable.

- La propriété que nous avons achetée était inoccupée depuis la fin des années 1990 et nécessite une rénovation complète. C'était exactement le type de projet de retraite que je recherchais ! En investissant dans ce patrimoine charentais, nous ne nous sommes pas contentés de rénover une demeure : nous avons également voulu contribuer au tourisme local en aménageant un gîte attenant. Une fois les travaux terminés, je comptais m'installer à VLR à l'année. Entre-temps, nous avons investi des dizaines de milliers d'euros dans ce projet, une somme qui a, pour une grande part, profité à l'économie locale. Cependant, depuis 2023, nous sommes contraints de réfléchir très sérieusement à l'opportunité de faire appel à des artisans locaux, compte tenu des dépenses supplémentaires engendrées et de la forte probabilité que nous ne puissions jamais récupérer ces coûts additionnels. Si le projet éolien de « La Sabline » est approuvé, il deviendra sans doute impossible de louer le gîte, celui-ci offrant une vue directe, immédiate et écrasante sur l'éolienne E2.

- Plus largement, le tourisme à VLR est voué à disparaître ! Les personnes qui, comme ma femme et moi, partagent la passion de la restauration du patrimoine éviteront VLR ; la valeur des biens immobiliers chutera, les jeunes seront probablement poussés au départ, et la commune de VLR perdra tout son dynamisme. Les ressortissants étrangers, tout comme les Français, souhaitant s'installer à la campagne, ont l'embarras du choix en France. Dès lors, pourquoi choisiraient-ils de s'établir au cœur d'un parc éolien? Si ce projet se concrétise, je ne m'installerai finalement pas de manière permanente à VLR, et notre rêve — celui de devenir des membres à part entière de cette merveilleuse communauté et d'y apporter notre contribution — s'effondrera.

Peter Hutchinson

M.Hutchinson, Peter
16 novembre 2026
2 chemin des Tannies
Poussabé
Villiers Le Roux
16 240